



Renseignements sur le propriétaire du chien			
Prénom	Nom	Personne mineure?	<input type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non
<small>*Formulaire de consentement parental requis</small>			
Adresse du domicile	Numéro	Rue	Appartement
Ville		Code postal	
Téléphone		Courriel	

CHIEN #1

Renseignements sur le chien		Informations médicales sur le chien	
Nom		Vaccin contre la rage à jour *	Stérilisation *
Race		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Couleur	Année de naissance	Date	Date
Sexe Mâle <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/>	Signe distinctif	Clinique vétérinaire	
Provenance du chien	Chien d'assistance? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Téléphone du vétérinaire	
Mon chien a déjà été enregistré dans une autre municipalité?		Micropuce *	Poids du chien (à maturité)
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, laquelle :		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> kg <input type="checkbox"/> lbs
<small>🐾 Veuillez nous fournir un certificat valide qui atteste que l'animal est un chien d'assistance.</small>		<small>* Le cas échéant, un avis écrit du médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre indiqué pour le chien.</small>	

Est-ce qu'une décision à votre égard ou celle de votre chien a déjà été rendue?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, dans quelle ville cette décision a-t-elle été rendue?	

CHIEN #2

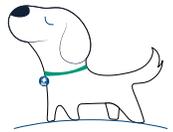
Renseignements sur le second chien		Informations médicales sur le second chien	
Nom		Vaccin contre la rage à jour *	Stérilisation *
Race		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Couleur	Année de naissance	Date	Date
Sexe Mâle <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/>	Signe distinctif	Clinique vétérinaire	
Provenance du chien	Chien d'assistance? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Téléphone du vétérinaire	
Mon chien a déjà été enregistré dans une autre municipalité?		Micropuce *	Poids du chien (à maturité)
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, laquelle :		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> kg <input type="checkbox"/> lbs
<small>🐾 Veuillez nous fournir un certificat valide qui atteste que l'animal est un chien d'assistance.</small>		<small>* Le cas échéant, un avis écrit du médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre indiqué pour le chien.</small>	

Est-ce qu'une décision à votre égard ou celle de votre chien a déjà été rendue?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, dans quelle ville cette décision a-t-elle été rendue?	

Je déclare que tous les renseignements fournis dans cette demande sont véridiques.

Signature : _____

Date : _____



La médaille est valide pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre.
La licence est annuelle, incessible, indivisible, non transférable et non remboursable.

TARIF

Par chien:

35 \$ ▶ Pour les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures

100 \$ ▶ Pour les non-résidents afin d'avoir accès au parc canin

15 \$ ▶ Frais de remplacement d'une médaille

PAIEMENT

4 façons de payer:

Sur place, au Service de l'urbanisme de l'hôtel de ville (argent, débit, crédit ou chèque*)

*Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de: Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (frais de 30\$ pour chèque sans provision)

En téléphonant au 418-878-2955 (paiement par carte de crédit)

En ligne via votre institution bancaire
(Utiliser le même fournisseur que pour vos taxes municipales et nous informer par courriel urbanisme@vsad.ca)

Par la poste en nous faisant parvenir un chèque*

*Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de: Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (frais de 30\$ pour chèque sans provision)

RÈGLEMENTATION

EXTRAITS SIMPLIFIÉS DU RÈGLEMENT NO 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Sauf exception, il est interdit de garder un chien sur le territoire de la Ville sans avoir préalablement obtenu une licence.

Vous devez enregistrer le chien dans un délai de 30 jours suivant l'adoption du chien, l'établissement de sa résidence principale dans la ville ou le jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

ÊTRE PROPRIÉTAIRE D'UN ANIMAL COMPORTE DES RESPONSABILITÉS. RESPECTER LES RÈGLEMENTS EN FAIT PARTIE.

Tout propriétaire doit respecter l'ensemble des dispositions du [Règlement sur les animaux](#), dont celles-ci:

- ▶ **À l'extérieur de son terrain ou d'un terrain privé**, tout chien doit:
 - Être tenu en laisse de 2 mètres maximum, avec une attache résistante adaptée à sa taille, permettant au gardien de le maîtriser en tout temps.
- ▶ **Sur un terrain privé**, tout chien doit être gardé, selon le cas:
 - Dans un bâtiment d'où il ne peut sortir;
 - Sur un terrain clôturé de tous ses côtés avec une hauteur suffisante pour empêcher le chien de sortir;
 - Tenu en laisse avec une attache résistante permettant au gardien du chien de le maîtriser;
 - Attaché à un poteau avec une chaîne ou une corde résistante, empêchant le chien de s'approcher à moins de 2 mètres des limites du terrain si le terrain n'est pas clôturé.
- ▶ **Éviter que l'animal soit source de nuisances**, par exemple, en causant des dommages, en aboyant ou en gémissant ou en négligeant de ramasser ses excréments.

ENVOI DU FORMULAIRE

- ▶ **200, Route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures QC G3A 2E3**
- ▶ **urbanisme@vsad.ca**